

Le CIEP et le LabelFrancEducation

Le Centre international d'études pédagogiques est un opérateur public qui met son expertise au service du LabelFrancEducation et des établissements déjà labellisés ou souhaitant le devenir. Son offre de service en direction de ces établissements est la suivante :

1. Implantation d'une démarche qualité

Le département langue française (DLF) du CIEP intervient déjà dans certains pays et auprès de certains établissements à travers l'implantation d'une démarche qualité destinée soit à l'obtention du label, soit à se rapprocher de l'excellence dont doivent se prévaloir tous les établissements bilingues. Basée sur des référentiels contextualisés et opérationnels, cette démarche permet aux établissements de faire un état des lieux objectif et complet sur leur positionnement, leur communication, leur fonctionnement, leur organisation, la pédagogie mise en œuvre et les résultats obtenus, et qui doit ultérieurement donner lieu à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel, raisonné et contextualisé.

2. Elaboration de documents cadre

Les établissements bilingues se trouvent souvent confrontés à un déficit de documents cadre et le département langue française peut encadrer et accompagner l'élaboration de référentiels langagiers (*Que faut-il enseigner, notamment durant le cours de français ?*), de référentiels de compétences professionnelles (*Quelles compétences sont utiles et nécessaires pour enseigner dans un contexte bilingue ?*), de plans d'action et de projets d'établissements, ou de tout autre document utile pour un fonctionnement efficace du dispositif bilingue.

3. Accompagnement de l'élaboration de fiches pédagogiques

L'enseignement bilingue se retrouve souvent confronté à la question des supports d'enseignement, et le DLF peut accompagner l'élaboration de fiches pédagogiques adaptées à la spécificité du contexte d'enseignement bilingue, notamment pour ce qui est du cours de langue, en articulation avec les cours des disciplines non linguistiques (DNL).

4. Formation des enseignants

L'unité formation du DLF peut proposer des formations « à la carte », en France, sur place, ou encore dans le cadre de formations à distance, sur des thématiques définies en fonction de besoins de compétences identifiés.

5. Formation du personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement pédagogique et/ou administratif peut également bénéficier de formations spécifiques, concernant notamment le pilotage de la section bilingue, la communication, l'encadrement d'une équipe pédagogique, etc.

6. Site *Le Fil du Bilingue*

Le DLF gère et anime le site *Le Fil du Bilingue*, qui s'adresse spécifiquement à l'ensemble des acteurs des dispositifs d'enseignement bilingue francophone, et sur lequel on peut notamment retrouver des actualités et des informations, des dossiers et des infographies, une veille documentaire et des bibliographies, des fiches méthodologiques ou encore des ressources et des fiches pédagogiques.

Par ailleurs, la passation des épreuves du DELF, qui figure parmi les critères d'attribution du label, est proposée dans tous les établissements labellisés ou faisant acte de candidature. Ces certifications permettent de reconnaître et de valoriser les compétences langagières développées par les apprenants engagés dans des cursus bilingues.

Pour toute information, contacter

- Juliette SALABERT, responsable du département langue française (salabert@ciep.fr)
- Pierre-Yves ROUX, responsable de l'unité expertise et qualité, département langue française (roux@ciep.fr)